

Informations de la Mairie - Informations pratiques

Avis de recrutement

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers (J.S.P.) sont des garçons et des filles de 12 à 18 ans motivés et engagés. Être J.S.P. permet de s'épanouir et de développer des valeurs civiques tout au long de la formation. Celle-ci permet aux jeunes de mobiliser les capacités acquises pour participer en toute sécurité, après obtention de leur diplôme, à l'activité opérationnelle des services d'incendie et de secours. Ils interviennent dans le domaine de missions de lutte contre les incendies, de secours à la personne, de protection des biens et de l'environnement. Si tu es intéressé, viens découvrir l'univers des soldats du feu en intégrant la Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Champagne sur Seine. Tu as 12 ou 13 ans ? Tu aimes l'esprit de groupe ? Nous organisons des tests pour les nouvelles recrues au mois de septembre 2013. Pour plus de renseignements, contacte-nous par email : jsp.cps@gmail.com ou par téléphone au 06 49 76 97 98.

L'avis d'imposition, c'est bientôt fini !

Voici enfin un justificatif d'impôt sur le revenu qui préserve la confidentialité. A compter du 12 août 2013, sur le site www.impots.gouv.fr, chaque usager accédera à son justificatif d'impôt sur le revenu. Plus synthétique et mieux adapté que l'avis d'imposition actuel, il regroupe sur une seule page toutes les informations justificatives de vos revenus. Vous pouvez vérifier son authenticité à partir des deux identifiants figurant sur votre document papier (*n° fiscal et n° de l'avis*). Mieux, vous pourrez, à partir de ces deux identifiants, récupérer vous-même ce document. Le justificatif d'impôt sur le revenu se substituera aux copies d'avis d'impôt qui ne seront plus délivrées par les services des finances publiques.

Démarches simplifiées pour les entreprises

La direction départementale des Finances Publiques de Seine et Marne vous informe qu'à compter du 1er octobre 2013, les télé-procédures deviennent **obligatoires** pour toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires ou les recettes sont supérieurs à 80 K€ hors taxes. L'obligation concerne la déclaration et le paiement de la TVA, les demandes de remboursement de crédit de TVA, le paiement de l'impôt sur les sociétés et le paiement de la taxe sur les salaires. **Deux possibilités pour effectuer vos démarches** : faire appel à un partenaire extérieur qui réalisera pour vous l'ensemble de vos démarches (*expert-comptable, organisme de gestion agréé...*) ou réaliser vous-même vos démarches en ligne en créant votre espace abonné sur www.impots.gouv.fr. Adhérez dès maintenant. N'attendez pas les embouteillages !

Permanences en mairie

Madame le Maire ou ses adjoints vous reçoivent le samedi de 10h30 à 12h.

14 septembre : Marie Claude BONNET **21 septembre** : Jacques ILLIEN

28 septembre : pas de permanence **5 octobre** : Béatrice de ROYS ROBINSON

Comment contacter la mairie ?

Par téléphone : 01 64 24 93 08

Par fax : 01 64 24 90 73

Par Internet à l'adresse suivante
mairie@villecerf.fr

La bibliothèque municipale vous accueille

tous les samedis de 10h à 12h

sauf pendant les vacances scolaires.

Inscription et prêts de livres ou de CD gratuits.

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

le mardi de 14h à 18h30

le mercredi de 14h à 17h30

le vendredi de 14h à 17h30

le samedi de 9h à 12h00

VILLECERF EXPRESS

villecerfexpress@orange.fr

01 64 24 93 08

BULLETIN MUNICIPAL N° 70

Septembre 2013

Le saviez-vous ? Durant la période estivale, dans notre commune et notamment dans la rue Grande, plusieurs automobilistes ont eu la désagréable surprise d'être verbalisés alors que leur véhicule était, a priori, correctement garé sur un emplacement matérialisé au sol. Ces automobilistes avaient simplement oublié l'article R417-1 du Code de la route qui précise, qu'en agglomération, tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé par rapport au sens de la circulation selon deux règles principales : **pour les chaussées à double sens, le stationnement ne peut se faire que sur le côté droit**, sauf dispositions spéciales prises par arrêté municipal. Pour les chaussées à sens unique, il est autorisé de se garer aussi bien à droite qu'à gauche, sauf dispositions spéciales prises par arrêté municipal. La municipalité n'ayant jamais pris d'arrêté de stationnement particulier, c'est donc le code de la route qui s'applique dans notre commune. Pensez-y avant de vous garer, sinon la contravention vous guette !

Édito

Après l'accalmie estivale, nous apprécions tous ce moment si particulier de la rentrée scolaire qui anime d'un seul coup notre village.

Le samedi 28 septembre, nous nous retrouverons tous, comme chaque année, sur la place du village, pour la traditionnelle "fête du village". Un programme varié attend petits et grands.

N'hésitez pas à venir encourager les jeunes qui, dès le matin, participeront au "Foot2Rue" organisé par Lucas PAURON. Vous pourrez vous restaurer ensuite au stand buvette/restauration avant de participer au concours amical de pétanque. Vous pourrez également apprécier la démonstration d'éthologie et danser sur des rythmes de Country.

Les petits pourront "s'éclater" dans la structure gonflable, faire des tours sur le petit manège ou jouer avec les jeux prêts par la Communauté de Communes. Comme les autres années, tous les jeux seront gratuits.

En soirée, après l'apéritif offert la Mairie, le barbecue vous permettra de vous restaurer rapidement. La distribution des lampions faite, vous pourrez vous diriger en cortège jusqu'au stade pour admirer le feu d'artifice tiré par Romain BRIDOUX.

Enfin, la journée se terminera par une soirée dansante sur le parking du stade.

Le détail de cette journée vous sera communiqué prochainement.

A très bientôt !

Marie Claude BONNET

SUR VOTRE AGENDA

• 14 septembre, à 18h30, concert classique en l'église de Villemaréchal

• 21 septembre, à 20h, Loto de l'Envol à la salle polyvalente

• 22 septembre, vide greniers à Episy

• 22 septembre, de 10h30 à 18h, journée du Patrimoine 3VM

• 28 septembre, fête du village, jeux, retraite aux flambeaux, feu d'artifice

• 6 octobre, de 10h à 18h, bourse aux vêtements du Foyer Rural dans la salle polyvalente

• 17 novembre, à partir de 12h30, repas des aînés dans la salle polyvalente

Directrice de publication :

Marie Claude Bonnet

Rédaction :

Jacques Illien, Agnès Barbaud, Béatrice de Roys Robinson et François Deysson

Travaux de voirie

En août et septembre, plusieurs chantiers de remise en état de la voirie ont été réalisés. Le trottoir dangereux devant l'atelier de couture a été repris, comme le trottoir de la patientèle du médecin du village. Plusieurs marquages au sol ont été également effectués pour délimiter les places de parking sur la route d'Episy. Une raquette a été créée au carrefour Rue de l'Église/Route d'Episy pour permettre aux automobilistes de mieux identifier les voies de circulation. Des cercles 30 km/h ont également été peints sur le tronçon de la rue Grande situé entre l'école élémentaire et la D403. Dorénavant, aucun automobiliste ne pourra ignorer cette limitation de vitesse ! Avant l'hiver, le virage du C6 situé entre la route de la Vallée et la D403 va être repris. Son état très dégradé, son exposition au vent du nord et la présence d'une mouillère rendent ces travaux très urgents. Les frais seront partagés avec la commune de Dormelles. À partir de la mi-novembre, des travaux seront effectués par la SAUR à la Fonderie, sur la route de Montarlot, afin de remplacer la conduite d'eau en très mauvais état et d'effectuer le changement des compteurs en plomb.

Opération "nids de poule"

Une opération de rebouchage des "nids de poule" sera conduite, en septembre, par les employés municipaux sur différents axes de la commune, notamment rue de l'Église, rue d'Episy, chemin de la Justice et chemin du Gallois.

Études de voirie

Mi-septembre, les élus travailleront avec le cabinet A.I.R.E pour étudier les propositions de M. BALLEREAU concernant divers dossiers : place du village ; gestion des eaux pluviales chemin de Rebours suite aux inondations de juin/juillet ; limitation de la vitesse route de Lorrez le Bocage.

Du côté de l'école

Cette année, l'école comptera 92 élèves répartis sur 4 classes. Comme nous l'espérons, la hausse des effectifs a permis la réouverture d'une classe. Madame Marie-Françoise FILLON, assistée de Madame Martine Scheubel, accueillera 26 petits/moyens. 22 seront inscrits en GS/CP chez Madame Claude LACHKAR, nouvelle enseignante. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre petite école communale et lui adressons tous nos vœux de réussite. Madame Marie-Céline KHEDR, directrice et Madame Aurélie FAMECHON accueilleront 22 élèves de cours élémentaire. Quant à Monsieur François BARBIER, il accueillera 22 élèves de cours moyen. Comme par le passé, la commune prendra en charge l'enseignement musical dirigé par Aurore MIGAUD et les cours de sport animés par Christine PERRIN.

Mesdames Gisèle CIVRAC, Nadine LESCOT, nos agents communaux, aidées de Mesdames Florence PINTHORE, Catherine PORREDON et Alice PESTANA, assureront les services de cantine et de garderie extra-scolaire. Bonne rentrée à toutes et à tous.

A propos des gens du voyage

Comme vous l'avez sans doute constaté, quelques caravanes ont stationné à proximité du stade pendant 3 jours. Il s'agissait d'une famille composée d'une dizaine de personnes dont le style de vie est fondé sur la tradition culturelle du voyage. Ils ont utilisé l'eau et l'électricité municipale mais ont respecté leur engagement de ne pas rester plus de 3 jours. Il n'a donc pas été nécessaire de faire appel aux forces de l'ordre ou d'envisager une procédure d'expulsion. Ils ont laissé les lieux très propres.

Les chasseurs vous informent

La Société de chasse de Villecerf vous informe que l'ouverture est fixée au dimanche 15 septembre 2013. Des battues au grand gibier avec tir à balles seront organisées les dimanches 20 octobre, 1^{er} novembre, 22 décembre, 12 janvier 2014 ainsi que tous les dimanches du 26 janvier au 23 février 2014. Les lieux où seront réalisées ces battues seront matérialisés par des panneaux "**Chasse en cours**". La société de chasse invite promeneurs et passants à rester vigilants.

Rappel

Par arrêtés préfectoral et municipal, il est formellement interdit de brûler des végétaux, du 1^{er} avril au 31 octobre. Merci de respecter ces arrêtés !

Du côté des associations

LE FOYER RURAL

La nouvelle section Scrabble débutera le lundi 7 octobre à partir de 14h. Josette vous attendra **dans la petite salle derrière la mairie**. Vous pouvez la contacter au 01 64 24 92 44 ou au 06 50 41 01 07.

Dans cette salle, retrouvez, à 14 h, Les Amis de la Roche du Sault, les 2^{èmes} et 4^{èmes} mardis de chaque mois et l'activité Déco sur porcelaine, le mercredi de 9 h à 12 h. D'autres activités vous attendent **dans la salle polyvalente** : l'Atelier de danses folkloriques et populaires du monde, le mardi de 20h30 à 22h30 (dès le 24 septembre) ; le Tennis de table, le samedi de 17h à 19h (dès le 5 octobre) ; le Karaté (dès le 16 septembre) avec les cours pour adultes le lundi de 19h30 à 20h30, les cours débutants le mercredi 11h15 à 12h30, les cours enfants le mercredi 13h30 à 15 h00 et les cours karatékas confirmés le jeudi de 18h30 à 19h30 et de 19h30 à 20h30 ; la Danse et gymnastique le mercredi : cours GS/CE1 de 15h à 16h, cours CE2/5^{ème}, de 16h à 17h15, cours ados et jeunes adultes de 17h15 à 18h45 (à partir du 18 septembre) ; le Tai Chi Chuan, gymnastique basée sur l'harmonie et l'énergie du mouvement, le jeudi de 20h30 à 21h30 (à partir du 19 septembre).

Enfin, le Foyer Rural organise **une bourse aux vêtements, le dimanche 6 octobre, de 10h à 18h, dans la salle polyvalente**. Renseignements et réservations auprès de Valérie au 01 64 24 97 29.

L'ENVOL

L'ENVOL vous informe que les cours de gym tonique reprendront le mercredi 11 septembre de 19h30 à 20h30 et le vendredi 13 septembre de 18h30 à 19h30 pour la gym douce et le renforcement musculaire. Premier cours offert à tous les nouveaux adhérents. D'autre part, **L'ENVOL organise un grand LOTO d'automne, le 21 septembre, à la salle polyvalente**. Ouverture des portes à 18h30, début des jeux à 20h. Nombreux lots à gagner : *téléviseur, lecteur DVD et MP3, sèche-cheveux, électro-ménager, grand parasol, jambon etc...* Venez nombreux ! Restauration/buvette sur place. **Renseignements, inscriptions et réservations** auprès d'Annie (06 85 48 26 14) ou de Corinne (06 49 11 97 85).

Journée du Patrimoine 3VM

Les communes de Montarlot, Villecerf, Ville Saint Jacques et Villemaréal vous proposent une promenade découverte de leur Patrimoine, le dimanche 22 septembre, dans le village de Montarlot. Le départ est prévu à 10h30, à la salle polyvalente de Montarlot. A 11h, l'atelier Danses du Monde du Foyer Rural de Villecerf présentera une démonstration de danses suivie d'un récital de contes offert par un groupe de Villemaréal. A midi, les participants partageront un pique-nique, avec possibilité de petite restauration et boissons sur place. A 13h45, la promenade se poursuivra en allant à la rencontre du groupe de musique celtique Graines de Celtes. Enfin, à 14h30, Odile Burley animera une promenade contée suivie d'une visite des ateliers des artistes de Montarlot. Inscription souhaitée à l'adresse patrimoinevmm@gmail.com ou auprès des secrétariats des mairies concernées.

Du côté de la CCMSL

Matinée à jouer à Ville Saint Jacques

Les Matinées à Jouer de la CCMSL permettent d'offrir à vos enfants du temps de jeux en collectivités, dans des espaces chaleureux et aménagés pour favoriser leur épanouissement. Elles offrent aussi aux parents la possibilité d'avoir un peu de temps libre en déposant les enfants dans ces structures. Tous les lundis, de 9h à 11h45, à Ville Saint Jacques, le service Petite Enfance de la CCMSL accueille vos enfants. Renseignements et inscriptions par mail à l'adresse petite.enfance@ccmsl.com ou par téléphone au 06 74 01 05 14.